

FABY Roger

Vence, le 23-11-2023

Villa Josée

525 Av. Henri Matisse

06140 VENCE

Préfecture de Loir-et-Cher
Bureau de l'environnement et transition
énergétique

B.P. 40299

41006 BLOIS CEDEX

Monsieur le Préfet,

Mon épouse, maintenant décédée, possédait des terres agricoles au lieu-dit : "La Cousinière" commune d'Épuisay-la, ou la S^{te} d'Enraches ARC envisage d'exploiter une centrale d'énérachés à chaud.

L'implantation d'une installation de cette nature générera des nuisances visuelles et olfactives compte tenu de la proximité 150 m des premières habitations situées à l'abords de la commune et des cultures. Cela va à l'encontre des directives nationales prescrites et diffusées sur l'ensemble du territoire pour le mode de culture BIO.

La contamination imminente des terres environnantes risque d'atténuer fortement le bénéfice attendu pour la production en cause.

D'autre part, l'école du village se trouve post-train et l'attrait immobilier se trouve, à nouveau, impacté dans une zone rurale déjà sinistrée.

Je donne un avis négatif pour la construction envisagée.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueux sentiments.

Boby

PRÉFECTURE
DE LOIR-ET-CHER

27 NOV. 2023

Bureau du Courrier